

Date de l'arrêté : 28/03/2025	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES
Objet : ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CIMETIERE D'ESTIVAREILLES ENTREPRISE Bruno MEREO	

ARRÊTÉ
N° AR_005_2025

portant ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CIMETIERE
D'ESTIVAREILLES ENTREPRISE Bruno MEREO

Le Maire de la Commune d'Estivareilles (Loire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.22121-1,

Vu le Code de la route,

Vu la demande en date du 10 mars 2025 par laquelle l'entreprise de maçonnerie dirigée par Monsieur Bruno MEREO domicilié 192 Route de Saint Bonnet 42380 Estivareilles sollicite une autorisation d'effectuer des travaux de re jointement sur le mur du cimetière communal pour le compte de la mairie d'Estivareilles, début des travaux le 31 mars 2025 pour une durée de 40 jours calendaires.

Considérant qu'il importe de prendre toute précaution utile pendant la durée des travaux afin d'éviter tout accident.

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Re jointement sur le mur du cimetière communal, début des travaux le 31 mars 2025 pour une durée de 40 jours calendaires.

Article 2 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 40 jours calendaires.

Article 3 : En cas de retard dans l'exécution des travaux pour une raison prévisible, la réglementation ci-dessus établie sera maintenue au-delà de la date fixée à l'article 1 (dans un délai maximum d'un mois).

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux des travaux, ainsi qu'à l'affichage municipal de la mairie d'Estivareilles.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Entreprise Bruno MEREO

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

Fait à Estivareilles, le 28 mars 2025

